



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIJON, le 20 JUL. 2020

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Pôle Environnement et Urbanisme  
Section Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Pôle ICPE  
courriel : [pref-icpe-contact-public@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-icpe-contact-public@cote-dor.gouv.fr)

DIRECTION RÉGIONALE DE L' ENVIRONNEMENT  
de l'AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT  
Unité Départementale de Côte d'Or  
Elissa HOT TUDURI  
Tel : 03.45.83.21.98  
courriel : [elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier en date du 07 juillet 2020, vous sollicitez une dérogation à l'Arrêté Préfectoral Cadre Sécheresse n° 374 du 29 juin 2015 et à l'Arrêté Préfectoral n° 668 du 2 juillet 2020 portant constat de franchissement de seuil, relative au prélèvement que vous effectuez dans l'Ource.

Il apparaît que :

- votre prélèvement dans l'Ource est continu et stable et s'élève en moyenne à 14 m<sup>3</sup>/h ;
- une grande partie de l'eau prélevée (que vous estimez à 80 %) retourne à l'Ource à une distance de 200 m du lieu de prélèvement ;
- vous mettez en œuvre des actions de réduction de votre consommation d'eau (réduction du prélèvement depuis 2005 de 19 m<sup>3</sup>/h à 14 m<sup>3</sup>/h) ;
- l'eau est indispensable au bon fonctionnement de vos installations.

Compte tenu de ce qui précède, je suis favorable à la dérogation sollicitée, sous réserve que vous mainteniez un niveau de prélèvement conforme aux éléments transmis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉFET,  
Pour la Préfet et par délégation  
La Sous-Préfète

Myriel PORTEOUS

**Groupe BORDET**  
A l'attention de Monsieur Ivan GIRARDOT  
Froidvent  
21 290 LEUGLAY